10e ANNEE — NUMERO 100

Macti animo estote, Dilecti ... ii, et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis lætas apostolicæ cathedræ doctrinis inniti. (Bref à la Liberté.)

La Presse est une Œuvre pie, d'une utilité souveraine. *(Pie IX.)*

VENDREDI 30 AVRIL 1880

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
Suisse	fr. 20	11	6
France, Belgique, Allemagne, Autriche, Italie, Espagne, Angleterre, Hollande, Etats-Unis	» 36	19	10

Rédaction et Expédition

BUREAUX : **Grand'Rue 10, à Fribourg**

La Rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.

Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : **Grand'Rue, 10, à Fribourg.**

Prix de la ligne ou de son espace : **15 cent.**

Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.

Lettres et argent franco.

LA COMÉDIE POLITIQUE EN EUROPE

Aujourd'hui même paraît à Londres et à Paris, en anglais et en français, un volume politique destiné à produire une grande sensation dans le monde diplomatique. Une indiscrétion bien excusable nous a dévoilé l'auteur de cette comédie qui se joue sur la plus importante scène du monde. Daniel Johnson n'est autre, dit-on, que M. Wright, ancien ministre plénipotentiaire des Etats-Unis à Berlin. Nous devons savoir gré à notre sympathique et distingué confrère M. A. Mazon, de nous offrir la traduction de l'intéressante *The political comedy of Europe* (1863 1891)!... en même temps que l'original en est publié. C'est une primeur que voudront savourer tous les gourmets de la politique.

Quelle amusante et instructive comédie, *en effet, que le déroulement de tous ces* événements européens dont le chancelier allemand semble tenir tous les fils dans sa main puissante? quelle curieuse investigation que ces aperçus politiques empiétant sur l'avenir jusqu'en 1891! Nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire ici quelques fragments des épreuves de la *Comédie politique* que la bienveillance de M. Plon a mises à notre disposition.

*
**

« Nous sommes en 18... Johnson se figure une assemblée française dans laquelle se discutent les principes de la régénération nationale; il prête au chef de l'Etat le langage suivant :

« Donnons à l'éducation publique une meilleure direction qu'on ne l'a fait jusqu'ici : il faut qu'elle soit à la fois plus religieuse et plus pratique. Après avoir appris à l'enfant à adorer Dieu, principe de vertu, apprenons lui à chercher dans le travail la source de réelles satisfactions et la meilleure garantie d'indépendance Religieux et laborieux : je ne demande que cela au nouveau peuple français pour que l'éclat de sa résurrection égale celui de sa chute. Guidé par Dieu et soutenu par sa propre activité, il comprendra enfin la liberté — la vraie — celle qui ne se préoccupe pas plus des athées qu'elle ne s'effarouche des Jésuites — et il la cherchera où elle se trouve réellement. Il ne sera plus la dupe de mots sonores et la proie des ambitieux. Je m'abstiens, messieurs, de développer davantage ces idées que votre intelligent patriotisme a comprises. Je n'ai voulu qu'ouvrir aujourd'hui une voie au bout de laquelle est la France de l'avenir, une France plus belle et plus glorieuse que celle dont la catastrophe a étonné le monde. »

L'interlocuteur répond à l'hypothèse de l'Américain :

« Je crois que si la République survit à bien des fautes grossières de ses partisans, *elle le devra avant tout à une réaction vrai*ment libérale contre la coterie qui s'efforce de mettre pour ainsi dire Dieu à la porte des choses humaines, sans s'apercevoir que ce serait éteindre la source de toute moralité, de toute force, de tout patriotisme. Mes pauvres compatriotes ont grandement besoin d'apprendre à se soucier un peu moins de l'étiquette gouvernementale, et un peu plus du fond du gouvernement. J'espère qu'ils finiront par comprendre qu'on ne peut pas plus forcer la nature d'une race que le climat d'un pays. S'il est impossible de faire pousser la canne à sucre dans la région des lacs et l'edelweiss sous les tropiques, il ne l'est peut-être pas moins de faire vivre une République américaine dans les terres légères de l'esprit français; on pourrait peut-être y faire pousser, — et ce serait un grand résultat, — une République française au drapeau tricolore, teinté de monarchie, de bourgeoisie et de démocratie, trois nuances aussi indispensables aux Français que les bannières, la musique et les fleurs aux fêtes religieuses des peuples du Midi. Il faudrait pour cela que les puritains des deux pôles politiques extrêmes voulussent renoncer à leurs rêveries pour se résigner à un régime mixte que la force des choses semble indiquer, mais qui ne peut être que le résultat de concessions réciproques et opportunes. »

CORRESPONDANCES

Procès de Stabio.

Stabio, 23 avril.

Après deux mois environ consacrés à l'audition des témoins, les plaidoiries ont enfin commencé. M. le procureur général, avocat Charles Castelli, a parlé le premier, pour faire son réquisitoire.

Il dépeint la position du bourg de Stabio depuis l'année 1868; les assemblées communales étaient constamment empêchées de délibérer régulièrement par une minorité séditieuse, à laquelle venaient prêter main forte des personnes étrangères à la commune, dans le but de soulever des troubles.

Après avoir tracé cette situation, M. Castelli parle de la réunion de Mendrisio, qui eut lieu la veille du jour du tir. Le colonel Mola a nié avoir assisté à cette réunion. Ses dénégations et les dépositions des témoins sont la preuve que les événements du 22 octobre avaient été concertés dans cette réunion, qu'on tient tant à cacher. Les vociférations poussées par les tireurs en entrant à Stabio : Mort au prêtre, mort à Ginella, à Castioni, étaient l'expression de leurs intentions.

Si l'accusé Catenazzi a été le meurtrier de Pedroni, il se trouvait dans un état de défense légitime, car l'aggression de Vanini et de Pedroni était assez grave pour l'autoriser à se défendre par les moyens à sa disposition. Mais il résulte des dépositions des témoins que l'on n'a pas une preuve complète qu'il ait donné la mort à Pedroni. Il y a des témoins qui disent avoir entendu deux coups faibles et rapides, et quelques-uns même ajoutent avoir vu Vanini tirer avec le revolver; d'autres, au contraire, soutiennent avoir vu Catenazzi tuer Pedroni d'un coup de vetterli. Les médecins experts n'ont pas pu donner des renseignements assez certains sur la nature de l'arme qui a blessé Pedroni. C'est pourquoi, à l'égard de Catenazzi, M. le procureur général ne prend de conclusion ni dans le sens d'une condamnation, ni dans le sens d'un acquittement; il laisse à la conscience des jurés à décider si Catenazzi est ou n'est pas coupable du meurtre de Pedroni.

A la nouvelle qu'on venait de tuer un homme, les tireurs coururent sur la place Solza, et le colonel Mola après les avoir disposés en chaîne, leur ordonna de faire feu contre l'établissement Ginella, avant que des coups de vetterlis fussent partis de cette maison. C'est ce que prouve l'orateur en s'appuyant sur de nombreux témoignages. Ceux qui ont déposé le contraire ont tous un intérêt direct au procès, ou comme parents des prévenus, ou comme tireurs, ou bien tombent en contradiction dans leur déposition. M. Castelli fait ressortir, d'autre part, l'impossibilité de supposer que M. Emile Ginella, qui était dans sa maison avec sa femme, sa belle-sœur, sa belle-mère et Giorgetti, eût risqué sa vie, celle des personnes les plus chères, la perte de ses biens, en provoquant 150 ou 200 tireurs armés de vetterlis, qui entouraient sa maison.

Quant à la prétendue conjuration de Ginella et de ses amis, on ne peut l'admettre; il est certain que M. Ginella avait tout préparé pour s'éloigner de Stabio dans l'après-midi de ce jour; M. Castelli rappelle la dépêche que Antoinette Pellegrini avait envoyée au commissaire de Mendrisio, pour lui demander secours contre l'aggression des tireurs.

L'orateur passe ensuite à la part que le colonel Mola a usurpée dans la première enquête le soir même des événements, ce qui prouve qu'il cherchait à cacher ses fautes. Il donne de nouveau lecture de la fameuse lettre que le colonel Mola reconnaît avoir écrite et signée; cette lettre datée de Liestal, le 3 septembre 1876, et adressée a un major, contient, outre quelques détails

---

113 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*.

DIX ANS

AU SERVICE DU ROI PIE IX

OU

MÉMOIRES D'UN ZOUAVE PONTIFICAL

PAR

Le comte Philippe de V***

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES ARCADES.

Feuilleton inédit

Le 24 novembre

BERNARD DE QUATREBARBES.

Il avait un an de plus que moi, et quoique nous ne fussions pas dans le même corps d'armes, plusieurs circonstances nous avaient rapproché. Elève des Jésuites de Vannes, neveu de l'ancien commandant d'*Ancono*, aussi brave que bon, il fut blessé à Monte-Rotondo, le 25 octobre, lorsque Garibaldi s'en empara. Lieutenant d'artillerie, il dirigeait le feu avec intrépidité. Une balle lui coupe un doigt de la main droite, il reste près de sa pièce et continue à tirer, lorsqu'une seconde balle lui emporte le coude du bras gauche, il cède alors la place, vaincu par la douleur et affaibli par la perte de son sang.

Il avait contribué glorieusement à la prise de Nérola. Malgré les prières de ces nombreux amis, malgré les soins les plus tendres de son père, les attentions les plus délicates de sa tante, Mme d'Héliand qui l'avait fait transporter dans sa demeure, Dieu l'a appelé à lui, il était mûr pour le ciel et il est allé retrouver son cousin, Georges d'Héliand, martyr de Castelfidardo.

Le marquis est désolé de la perte de son fils, il le pleure avec tendresse, mais, à travers ses larmes, on aperçoit sa joie de l'avoir donné à l'Eglise et à Pie IX.

Ces morts bénies attirent sur nous les bénédictions du ciel et ce sang généreux est une véritable semence de nouveaux héros. On nous annonce aujourd'hui même qu'un bateau à vapeur de la compagnie Valéry vient de débarquer à Civita-Vecchia quatre cents volontaires. Bientôt on pourra former une brigade de zouaves.

Le 2 décembre

LA RÉVOLUTION RECOMMENCE SES MENÉES.

Rome est tranquille : néanmoins les sectaires cherchent à la troubler et, hier, le général de Failly, réunissant ses officiers sur la porte de l'église de Saint-Louis, les a engagés à s'abstenir d'aller à la promenade du Pincio où les révolutionnaires avaient formé le dessein de jeter des bombes.

Ne voudraient-ils pas mettre à exécution cette inscription, tracée au crayon sur un mur de Mentana, que Mgr Bastide nous fit remarquer : *J'Francesi hanno distrutto la repubblica romana; ma gl'Italiani distruggeranno i Francesi!* (1).

En tous cas, ils recommencent vis-à-vis de nos zouaves leurs infâmes et sauvages poursuites. Un individu, bien mis, aborde un zouave au Corso et, après quelques instants de conversation, dans laquelle il feint un grand attachement au pape et une vraie admiration pour le courage de ses troupes, il lui offre un cigare. Notre jeune soldat l'accepte sans défiance et l'autre le quitte en lui serrant la main. Ce cigare était empoisonné. Après l'avoir fumé quelques moment, notre pauvre jeune homme est pris de vomissements et de douleurs violentes. Il est en ce moment à l'hôpital et l'on désespère de le sauver. Quant au sectaire, on le connaît, il a pu jusqu'ici échapper à la police; mais une visite domiciliaire a fait découvrir chez lui une boîte entière de cigares préparés comme celui qu'il avait offert au zouave.

Le 5 décembre

SERVICE FUNÈBRE A SAINT-ANDRÉ DELLA VALLE. — MÉDAILLE DE MENTANA.

Rome a le culte et la mémoire des morts, elle ne les oublie pas. Combien de fois n'ai-je pas été touché de cette fidélité du souvenir et de cet amour pour ceux qui ne sont plus! Elle devait encore moins oublier la mémoire de ses défenseurs. Après le service célébré à la Sixtine, le cardinal-vicaire au nom de l'Eglise et de Rome voulut que Saint-Jean de Latran, la cathédrale du pape et la première église du monde, rendit à la mémoire des soldats un solennel et public hommage : le 23 novembre il présida une imposante solennité funèbre : les décorations, l'assistance, la musique étaient dignes de l'auguste basilique.

Le ministre des armes vient aussi de faire célébrer une cérémonie expiatoire pour ceux qui lui étaient plus spécialement soumis. Il a choisi la vaste et magnifique église de Saint-André *della Valle* dont le style sévère et grandiose se prêtait parfaitement à la décoration funèbre, composée de tentures de deuil et d'emblèmes religieux. Un magnifique catafalque, dessiné par les officiers du génie, s'élevait sous la coupole et formait un large soubassement carré qui portait le sarcophage, surmonté lui-même d'une statue colossale de la Religion. Sur les quatre faces du monument se lisaient des inscriptions consacrées à rappeler le souvenir des services rendus par les guerriers défunts. J'en ai relevé le texte dont le style noble et grandiose est parfaitement adopté à la circonstance.

(A suivre.)

(1) Les Français ont détruit la République romaine: mais les Italiens détruiront les Français.

ayant trait au militaire, un passage de la teneur suivante :

« Hier et aujourd'hui nous avons eu le grand congé. J'en ai profité pour faire une course à Berne et rendre visite au chef du département militaire fédéral, avec lequel je me suis entretenu longtemps, en parlant de nos affaires politiques, et en manifestant ma manière de voir et d'opérer du parti libéral. J'en ai emporté la conviction que le Conseil fédéral nous est très favorable, mais qu'il veut que nous fassions nous-mêmes, vite et énergiquement. La théorie *des faits accomplis* serait celle qui serait à la fin adoptée par les autorités fédérales. *Il faut vaincre coûte que coûte,* et le vainqueur sera le maître de la position », etc., etc.

Cette lettre, continue M. le procureur général, n'a pas besoin d'être commentée. On voulait vaincre, *coûte que coûte,* même par un crime. Cette lettre suffit pour former la conviction de Messieurs les jurés.

Induni, Tomaso, l'un des prévenus, a avoué avoir tiré contre l'établissement et il s'est vanté à un des témoins d'avoir tiré le coup qui a tué Giorgetti. Plusieurs témoins l'ont vu tirer.

Gusberti, Aristide, s'est aussi vanté d'avoir tué Giorgetti, plusieurs témoins l'ont vu ainsi qu'Augusto Bernasconi tirer contre la maison Ginella. Ces deux prévenus et Luigi Moretti ont avoué eux-mêmes avoir tiré des coups. Au contraire nous n'avons aucune preuve qui démontre que Catenazzi fût en ce moment dans l'établissement, et on ne peut par conséquent le mettre en accusation pour avoir tiré de la maison Ginella.

M. le procureur général conclut en demandant aux jurés de prononcer un verdict de culpabilité contre Induni, Moretti, Gusberti, Bernasconi et Mola ; il ne prend aucune conclusion en ce qui regarde Catenazzi, *parce que le résultat du procès ne lui* en donne pas les moyens.

—

Les élections neuchâteloises

—

27 avril 1880.

Nous sommes à la veille des élections pour le renouvellement du Grand Conseil ; les meneurs s'agitent beaucoup, mais la fièvre électorale n'est qu'à la surface, le peuple reste calme, la lassitude s'est emparée des électeurs ici comme partout ailleurs.

Deux partis sont en présence, le parti radical et le parti libéral. Le parti radical qui est au pouvoir depuis 1848 espère bien y rester encore. Aussi a-t-il commencé à travailler la pâte électorale à partir du 1er mars, jour anniversaire de la fondation de la République. Depuis il n'a manqué aucune occasion de revendiquer pour lui seul toute la gloire du passé, et de se décerner modestement le titre de sauveur de la République.

Le parti libéral, formé des débris de l'*ancien parti royaliste et d'une notable* fraction de républicains modérés et convaincus, accepte sans arrière pensée les faits accomplis, et s'efforce d'en tirer le meilleur parti possible. C'est en vain qu'il a travaillé jusqu'à ce jour pour ressaisir le pouvoir. La neutralité de Neuchâtel lors du Sonderbund, la marche ascendante des idées les plus révolutionnaires et les plus démagogiques devant lesquelles le protestantisme orthodoxe reste impuissant, le discrédit qui s'attache à toute cause vaincue, l'incertitude sur la ligne de conduite à adopter et les divisions qui éclatèrent un instant dans son sein, tout cela compromet singulièrement l'influence de ce parti qui cependant n'a pas perdu courage et qui aujourd'hui lutte avec l'espoir du triomphe.

Les actions du radicalisme sont à la baisse dans le canton de Neuchâtel, impossible de le contester. Les élections de 1874 ne donnaient que 11 sièges à la minorité libérale au sein du Grand Conseil ; celles de 1877 portèrent ce nombre à 36. D'où venait ce revirement soudain de l'opinion publique ? *Nous n'hésitons pas à le dire, les fautes du* parti radical y contribuèrent pour une large part. Se voyant forts, nos radicaux crurent pouvoir se dispenser d'être sages ; trop souvent les intérêts du parti primèrent les intérêts du pays. Nos radicaux autoritaires voulaient tout par eux et pour eux, ils donnèrent l'exemple d'un exclusivisme sans honte et sans pudeur ; c'est au point que maintenant le parti libéral peut réclamer avec quelque apparence de raison un gouvernement national.

Mais l'organe autorisé du parti radical autoritaire, le *National*, qui voudrait une place pour la minorité radicale du canton de Fribourg au sein du pouvoir exécutif, ne veut pas, dit-il, d'un gouvernement hybride pour le canton de Neuchâtel. Un gouvernement dans lequel la minorité serait représentée ne saurait être selon lui qu'un gouvernement d'affaires (précisément celui dont nous avons besoin), mais jamais le type permanent du pouvoir démocratique, le modèle du genre.

Nous ne sommes pas partisans des gouvernements hybrides ; un gouvernement homogène est préférable quand il travaille dans les intérêts du pays, et qu'il sait se mettre au-dessus de l'esprit toujours étroit des partis ; mais il n'en est pas moins vrai que le gouvernement rêvé par les libéraux neuchâtelois a son côté séduisant. C'est pourquoi les organes du parti radical lisent entre les lignes, et affirment que nos libéraux entendent par gouvernement national, *un gouvernement neuchâtelois pur sang.*

Qu'y a-t-il de vrai dans cette assertion ? je l'ignore ; mais il est certain que si les Neuchâtelois ne sont plus les fidèles sujets de S. M. le roi de Prusse, ils n'en sont pas moins sous le joug de l'étranger. C'est l'élément étranger au canton, les Bernois surtout, qui font ici la loi. Les Neuchâtelois sont littéralement débordés, ils ne forment plus que le 42 0/0 de la population totale. Il ne faut donc pas trop en vouloir aux libéraux s'ils se disent :

> Ce n'était pas la peine assurément
> De changer de gouvernement.

Ce sont là des facteurs bien faibles pour lutter sur le terrain électoral ; mais ce sont des facteurs, et les organes du clan radical ne dédaignent pas de les combattre.

La majorité actuelle pourrait cependant regarder l'avenir sans inquiétude si la crise que nous traversons ne venait mettre un nouvel atout dans les mains de ses adversaires. La question financière a toujours été l'écueil des gouvernements radicaux. Dans un pays protestant c'est même le seul point vulnérable de la cuirasse. Or la crise est là, intense, inexorable. Nos classes industrielles souffrent, l'année a été mauvaise pour le vignoble et pour l'agriculture, et c'est ce temps de stagnation que le Grand Conseil, dont le mandat va finir, a choisi pour éluder la Constitution et voter des dépenses considérables qui ont fait l'objet d'un recours au Tribunal fédéral. Chacun est obligé de restreindre son budget, et le conseil d'Etat trouve qu'il n'y a pas un sou à retrancher à un budget qui ascende au chiffre de 2,150,000 fr., et cela ne lui suffit pas encore puisque les comptes de l'Etat soldent cette année par un déficit de 93,000 fr.

Or le parti libéral s'est toujours fortement élevé contre les dépenses exagérées du régime actuel ; il demande la simplification de l'administration, la réduction de cette armée de fonctionnaires qui enlacent notre petit pays comme une toile d'araignée ; il inscrit la séparation de l'Eglise et de l'Etat sur son programme, et, comme conséquence, la suppression du budget des cultes ; en un mot, il fait de la question financière son grand *cheval de bataille.*

Le referendum facultatif, inscrit l'année dernière dans notre Constitution cantonale, et cela malgré l'opposition rien moins que loyale de la majorité radicale, peut être considéré comme une première victoire du parti libéral sur ce terrain et un échec pour le gouvernement. Le peuple qui demande des économies se contentera-t-il de cette demi-mesure ? Les élections de dimanche nous le diront.

Le parti radical n'est donc pas sans craintes, et le parti libéral n'est pas sans espérances. Les libéraux se porteront aux urnes en masse, bon nombre de radicaux voteront avec eux ; d'autres s'abstiendront, ne voulant pas encore brûler ce qu'ils ont adoré. On peut donc prévoir que la minorité libérale sera considérablement renforcée, sans arriver cependant à pouvoir se substituer à la majorité.

Toutefois, pour peu qu'on s'amuse encore dans le clan radical à voter dans les assemblées électorales des adresses à la presse et aux associations radicales suisses au sujet *des prétendus empiétements ultramontains* dans plusieurs cantons, et des incidents du procès de Stabio, il se pourrait que le peuple fît à ce parti remuant des loisirs pour pleurer sur ses propres ruines après avoir gémi sur celles de ses bons amis.

Dans tous les cas, le 2 mai réserve probablement plus d'une surprise désagréable à la majorité actuelle.

CONFÉDÉRATION

—

En modification de l'article 102 de l'ordonnance du 30 novembre 1857, le Conseil fédéral a fixé un délai de cinq ans, à partir de la sortie de la Suisse, pour la rentrée en Suisse, en franchise, des produits d'origine suisse qui n'ont pu être vendus à l'étranger ou que leur propriétaire désire faire revenir. Les intéressés doivent adresser leurs demandes aux directions des péages de l'arrondissement, avec pièces à l'appui.

NOUVELLES DES CANTONS

—

Berne. — Dimanche, à 5 heures et demie du soir environ, un orage a éclaté sur Bienne et les environs. Une colonne de grêle, accompagnée d'éclairs et de coups de tonnerre, paraissant venir du sud-ouest et se diriger au nord-est, chassée par un vent assez violent, a fait rage pendant dix minutes ; les grêlons étaient de forme sphérique et tous égaux en grandeur, chose assez rare, et atteignaient à peu près la taille d'un pois. Heureusement, la grêle, qui était accompagnée d'une forte pluie, n'a pas causé des dégâts sensibles dans les blés et les jardins ; quant à la vigne, l'on a tout d'abord exagéré les effets de la grêle, et d'après les renseignements du *Journal du Jura,* les pertes seraient insignifiantes.

— On écrit de Courgenay au *Pays :*

« Vous savez quel mal nous avons eu d'obtenir, à Courgenay, la convocation d'une assemblée paroissiale. *Depuis le 8 octobre 1879,* M. le préfet du district avait reçu, *par deux fois,* l'ordre de la Direction des affaires communales d'avoir à convoquer la paroisse de Courgenay-Cornol, afin de réviser l'article de son règlement qui fixe le nombre des membres du conseil paroissial. Malgré plusieurs démarches à la préfecture, M. Favrot ne bougea point. Après *quatre mois* d'attente vaine, le *Pays* commença son fameux petit questionnaire. Il parut dans huit numéros consécutifs, sans plus de résultat. C'est alors que l'on vous envoya, de Courgenay, le texte même des instructions adressées de Berne à M. le préfet du district. Le *Pays* publia ces lettres officielles. M. Favrot ne bougea pas davantage. Le questionnaire continua encore dans sept ou huit numéros. Pas de réponse. Pas d'assemblée.

« Sur ces entrefaites, M. le Directeur des cultes fit une apparition à Porrentruy ; il vit M. le préfet, et j'ignore quelle fut la nature de l'entretien qui eut lieu entre le fonctionnaire récalcitrant et son honorable supérieur hiérarchique ; mais ce que je sais, c'est que de suite après la *Feuille officielle* publia l'annonce inespérée de la convocation de notre assemblée paroissiale.

« Cette assemblée était fixée sur le dimanche 25 avril, *à dix heures du matin.*

« A l'heure dite, une foule d'électeurs de Courgenay et de Cornol se trouvent présents à la porte de l'église, local du vote, attendant que l'intrus Rizzi eut terminé son culte. Or, ce culte n'était pas terminé puisque personne n'était encore sorti de l'église. *Un instant après, quelques hommes* apparaissent sous le porche, puis des femmes et des enfants. C'était la sortie. Le service étant fini, nous entrons ; mais quelle n'est pas la stupéfaction de toute cette masse d'électeurs, quand un ou deux vieux-catholiques, qui gigottent dans l'église, nous demandent ce que nous voulons, puis nous déclarent que l'assemblée est déjà terminée. Nous avons cru qu'ils voulaient rire. Mais pas du tout, ils avaient le toupet de parler sérieusement. Le président Chiquet avait déjà levé la séance, et chacun s'était sauvé prestement par la porte de derrière, à la suite du vaillant percepteur Rondez ! J'ajoute que le gendarme de Courgenay protégeait cette fraude de sa présence.

« Afin de mieux tromper les catholiques, tout le monde, femmes, enfants et étrangers compris, était resté dans l'église ; quelques femmes priaient le chapelet tout haut, afin qu'on crût au dehors que le service divin n'était pas terminé ; et pendant ce temps, une vingtaine de vieux-catholiques, faisant mine de se constituer en assemblée paroissiale, prenaient *des décisions* que nous ne connaissons même pas. Une fois le tour joué, et les principaux acteurs sauvés par une issue située derrière l'église, on ouvrait la grande porte et tout le troupeau défilait en nous riant au nez !

« Voilà l'infamie qu'on a osé consommer à Courgenay. On était tellement furieux parmi nous d'une abomination pareille, qu'on se serait battus en pleine église, si la prudence de nos chefs n'avait calmé l'agitation de ces deux cent cinquante hommes. Nos amis de Cornol s'indignaient surtout, et bien naturellement ! Venir depuis leur village et faire tout ce trajet pour être ainsi bernés et bafoués !... toute une grande paroisse être ainsi à la merci d'une poignée de gens qui osent commettre des vilenies que ne se permettraient pas des polissons !... n'est-ce pas trop fort, réellement ?...

« Et, remarquez-le, toute cette honteuse comédie s'est effectuée *avant 10 heures,* c'est-à-dire avant l'heure légale de la réunion. Nous ne pouvions donc entrer à l'église sans risquer une plainte de la part de la minorité, qui nous aurait accusés de vouloir troubler les exercices du culte. Et cette monstrueuse duperie était si bien organisée que le secrétaire du conseil paroissial — un schismatique aussi — se trouvait avec nous, attendant à la porte de l'église, à coup sûr pour nous donner le change, car il ne portait pas ses registres avec lui, comme il aurait dû les avoir ; ils se trouvaient entre les mains de M. Chiquet qui, tout président du conseil paroissial qu'il est, se permet encore de présider les assemblées par une illégalité flagrante. Et ce brave secrétaire faisait mine d'attendre patiemment à la porte avec nous, tandis que ses amis escamotaient le vote à l'intérieur, avec les registres qu'il leur avait soigneusement livrés d'avance, et au beau milieu des femmes et enfants qui s'égosillaient à réciter des *Ave Maria,* alors que la loi interdit la présence dans le local du vote de personnes qui n'ont pas le droit de voter.

« Voilà le scandale qui a jeté le tumulte dans la paroisse dimanche dernier, et qui est trop ignoble, celui-ci, pour être toléré. Nous allons voir si M. le préfet va continuer la belle protection qu'il a si dignement accordée depuis huit mois à ses coreligionnaires vieux-catholiques ! Nous allons voir s'il y a définitivement une loi et une justice dans notre pays ! Nous allons voir s'il faudra encore attendre *huit mois* pour obtenir satisfaction, et si l'on veut obliger les campagnards à se rosser les uns les autres pour en finir une bonne fois avec ces misérables farceurs ! Déjà ceux-ci déclarent bien haut qu'*ils peuvent faire ce qu'ils veulent,* parce qu'ils ont l'autorité pour eux, et ils se moquent de nous ! Voilà les belles conséquences des complaisances de la préfecture pour ces gens-là.

« En terminant, je vous ferai observer qu'un fonctionnaire qui devrait depuis longtemps être renvoyé, puisqu'il s'est lui-même déclaré insolvable, qu'un ami et un conseiller intime de M. le préfet était venu à Courgenay trouver ses amis, les schismatiques, l'avant-veille du jour fixé pour le vote. Serait-ce lui, par hasard, qui serait venu leur donner ces propres instructions ? »

***

— La rentrée de la paroisse catholique de Porrentruy à l'église St-Pierre s'est effectuée dimanche, comme nous l'avions annoncé. La cérémonie empruntait aux événements dont cette église a été le théâtre et dont la ville entière a été le témoin, un caractère grandiose, un cachet solennel dont chacun conservera un long et précieux souvenir.

Peu avant neuf heures, une délégation composée des *honorables députés* catholiques au Grand Conseil, des délégués au synode cantonal, du président et des membres du Conseil paroissial et du Conseil d'administration bourgeoise, sortait de l'Hôtel-de-Ville et allait en corps saluer au Couvent M. le doyen Hornstin, puis le conduisait à l'église paroissiale au milieu d'une foule immense. C'était un grand spectacle que cette multitude qui, envahissant tous les bancs, jetant un flot de têtes aux tribunes, débordait jusque dans la nef et dans les allées latérales également pleines de monde. Jamais on avait vu à St-Pierre une affluence aussi extraordinaire.

Les fidèles étaient accourus en rangs si serrés qu'il y en avait jusque sous le porche et sous les degrés des deux perrons, occupant encore tout le large de la rue.

Ce jour-là, on a pu voir la paroisse catholique !

Après l'installation, M. le curé de Porrentruy, accompagné de son clergé, procéda à la bénédiction de l'église. Puis l'office commença aux sons majestueux de ces vieilles orgues et aux harmonies des instruments mariés aux voix humaines qui chantaient ce *Credo* de la foi, et ce *Gloria* du triomphe, et ce *Sanctus* de la reconnaissance, et cet *Agnus* de la miséricorde et du pardon. Oui, la miséricorde et le pardon ! Tel fut bien aussi le cri de paix qui vibra dans la chaire quand y retentit enfin, après un si long et si amer silence, la voix du prêtre qui se dévoue, depuis seize ans déjà, à la tête de cette grande et belle paroisse. Tout son discours fut le développement de ce texte magnanime choisi par l'orateur : *Diliges proximum tuum sicut te ipsum !* Oubli du passé, paix dans le présent, espérance pour l'avenir, tels furent les trois points traités avec une émotion, que chacun partageait.

C'est assez dire les sentiments généreux qui

animent le pasteur et les fidèles envers ceux qui n'auront maintenant plus l'ombre d'une excuse, s'ils persistent dans leur haine stérile et dans leur isolement.

Lucerne. — Ce canton a aussi ses drames provoqués par l'abus de l'eau-de-vie. Une nommée Wanner, d'Altburon, prise de la folie de l'ivresse, *rentrait au logis, justement* où son mari revenait des champs avec son attelage. En voyant sa femme dans un pareil état, il saisit son fouet et voulut la frapper ; sa fille, de 17 ans, se précipita entre son père et sa mère, reçut le coup à la tempe et tomba foudroyée.

Bâle. — La section de la société bâloise d'ornithologie qui s'occupe spécialement du dressage des pigeons-messagers organise pour cette année un certain nombre de concours. Elle fera lâcher des pigeons, en mai, à Pratteln, Reinfelden, Stein, Waldshut et Neunkirch, et en juin, à Singen et à Constance.

Appenzell (Rh.-Ex.) — La landsgemeinde du 25 a confirmé les sept anciens membres du Conseil d'Etat, et a remplacé M. Hohl par M. Altherr, de Speicher. M. Sonderegg, ancien vice-président du Conseil d'Etat, a été nommé landammann. M. Hohl a été nommé président de la cour suprême. — La proposition d'une révision de la procédure civile et pénale, et de la création d'un pénitencier cantonal a été adoptée à une grande majorité.

Vaud. — Un bien triste accident est arrivé à la scierie de la Maladière, à Rougemont. Le maître scieur Grünenwald, étant occupé à aiguiser une des scies, la meule métallique vola en éclats, le pauvre homme fut jeté contre le volant et fortement contusionné. Mais ce qui est plus grave et plus effrayant, c'est que le malheureux scieur a eu une de ses joues lacérée et fendue du haut en bas, de telle sorte qu'on pouvait voir les dents, à travers cette énorme plaie.

— Le conseil communal de Vevey a accepté dans sa dernière séance les offres de la maison Oswald, de Bâle, pour la conversion de l'emprunt communal. Cette maison offrant de se charger de l'opération au cours de 99.02 au 4 1/4 0/0, ce qui représente pour un capital de 100 fr. un intérêt de 4.28 1/2, inférieur à celui que paye l'Etat de Vaud.

Neuchâtel. — Le Grand Conseil de ce canton est réuni depuis quelques jours. Il discute actuellement le rapport de gestion du Conseil d'Etat et les comptes de l'administration en 1879.

CANTON DE FRIBOURG

On nous écrit :

« Le correspondant du *Chroniqueur*, que vous avez reproduit, a attribué l'incendie d'une grange à Chavannes-sous-Orsonnens à l'imprudence de deux fumeurs.

« Il est bien vrai que le fils du propriétaire et son domestique ont chargé un char de foin dans la grange la veille de l'incendie ; mais il est à observer précisément qu'aucun des deux n'est fumeur. On ne saurait raisonnablement attribuer la cause de ce sinistre qu'à la malveillance, bien qu'on n'ait pas encore pu découvrir d'indices sur l'auteur du crime. »

—

L'assemblée générale, dite du printemps, de la Société des fromagers, aura lieu le dimanche 2 mai prochain, dès les 2 heures *de l'après-midi, à la Croix-Blanche*, à La-Roche.

Les tractanda sont :

1° Compte-rendu de la caisse ;
2° Projets à exécuter pour 1880 ;
3° Cours et conférences à donner par M. Schatzmann ;
4° Primes à décerner aux fromagers et montaguards ;
5° Question du herdbook ;
6° Discussion sur le travail en chaudière et les causes des fromages lannés ;
7° Réceptions et divers.

Il est rappelé que cette assemblée est publique.

Toute personne qui s'intéresse à cette Société est priée de bien vouloir l'honorer de sa présence. *Le Comité.*

—

Le Conseil d'Etat a nommé M. Scherly, Joseph, à La-Roche, au poste d'huissier de la justice de paix du 5me cercle de la Gruyère, en remplacement de J.-J. Lehmann, démissionnaire.

Il a accordé à M. Cantin, Félix, à Fribourg, une patente de licencié en droit pour pratiquer devant les tribunaux inférieurs.

—

Dimanche passé, à Rossens, pendant l'office divin, deux vols d'objets d'habillements et d'argent ont été commis dans deux maisons du village. Un individu, voleur de profession, élargi dernièrement, ayant été soupçonné d'être l'auteur de ces vols, a été mis en état d'arrestation.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(*Correspondance particulière de la* Liberté)

Paris, 27 avril.

Si invraisemblables que soient certaines rumeurs, si clairement qu'apparaissent les intérêts qui les font inventer, nous ne devons pas pour cela négliger de rectifier l'erreur et de démentir le mensonge.

Le mot d'ordre aujourd'hui est de persuader à l'opinion que le catholicisme français renoncerait à la lutte qu'il avait acceptée pour la défense des congrégations religieuses; on le montre avec complaisance disposé à désarmer partout : au Sénat, à la Chambre, dans les assemblées locales, dans le clergé séculier et dans les masses qui le composent.

On ne croit pas à ce désarmement, mais en l'annonçant même aux gazettes étrangères à grand renfort des correspondances quotidiennes, on se propose un but très saisissable, peut-être deux.

On veut, d'abord, rassurer les gens qui ont placé leur fortune dans la barque de nos gouvernants et qui sentent bien que si la lutte s'engage une bonne fois, la barque sera certainement submergée. Voilà le but certain.

Un second but serait d'amener la partie militante du catholicisme français à engager immédiatement la bataille, ou du moins à pousser quelque attaque mal concertée qui démasquerait le plan général de la résistance.

Ce double calcul sera déjoué, nous pouvons le garantir.

D'abord la majorité catholique ne désarmera pas, elle n'y songe point, par la bonne raison qu'elle n'est ni assaillante, ni agressive. Qu'on cesse de l'attaquer dans ses croyances, dans ses intérêts religieux, dans sa liberté, elle n'aura ni à reculer, ni à s'humilier ; n'étant point sortie de son terrain pacifique et légal, elle restera purement et simplement dans le *statu quo*. Nous aurons la paix, parce qu'on ne lui fera pas la guerre.

Rien de plus clair, de plus simple, de plus logique.

La majorité considérable qui a sanctionné l'urgence de la proposition de M. Baragnon sur la parité, dans les concours, de tous les diplômes délivrés par le ministre de l'Instruction publique, n'est point seulement une protestation en faveur du principe de la non-rétroactivité, si audacieusement méconnu par le garde des sceaux, c'est une leçon de moralité faite au gouvernement.

Tous les sénateurs ont été surpris, en effet, quand ils ont vu M. Magnin monter à la tribune pour dire avec une désinvolture charmante « que le gouvernement ne voyait pas les raisons, qui pouvaient motiver la demande d'urgence.

Le gouvernement est frappé d'une cécité bien profonde. Après l'échec mérité et la leçon humiliante que, par un sentiment de haute équité, cent cinquante-trois sénateurs lui ont infligés, il y verra plus clair.

Le ministre de la justice, M. Cazot, n'a pas donné sa démission.

Tous les bruits contraires sont inexacts.

Les réserves que je faisais dernièrement sur le véritable but de « la réorganisation des maisons d'éducation de la légion d'honneur », réorganisation réclamée par la sous-commission parlementaire, à la suite de son enquête, sont pleinement justifiées aujourd'hui. La seconde sous-commission du budget s'est rendue, hier, à la grande chancellerie de la légion d'honneur pour conférer avec le général Faidherbe sur les réformes à opérer. Il a été décidé que les Sœurs de la Mère de Dieu qui dirigent les maisons d'éducation d'Ecouen et de Saint-Germain seront remplacées par des laïques. *Quant à* la maison de St-Denis tenue par des institutrices laïques, mais animées d'un esprit trop clérical, elle sera épurée pareillement.

L'adhésion du grand-chancelier étant obtenue, la sous-commisson du budget va s'occuper de l'exécution des mesures de proscription en se concertant avec le garde des sceaux.

Grande affluence au siege social de la Société nationale d'exploitation des mines pour la souscription aux soixante mille parts d'intérêts ; elles sont divisées en quatre paiements : 250 fr. en souscrivant ; 125 fr. au 1er juin ; 125 fr. au 1er août ; 125 fr. au 1er octobre. La côte officielle va être demandée.

L'énumération des mines constituant la propriété de la Société se trouve avec les rapports des ingénieurs donnant le revenu, aussi consciencieusement que possible, de chaque mine, dans les documents tenus à la disposition du public.

Les rapports des ingénieurs, approuvés par les sommités de la science, évaluent, après de fortes réductions, les revenus annuels de ces mines, à des sommes bien supérieures à *cent millions de francs*. Mais, en ne prenant qu'une faible partie de ces évaluations on est fondé à dire que le produit atteindra et même dépassera annuellement le capital social.

P.-S. — D'après le *Petit Nord*, le F.·. Jules Ferry a reçu à Lille une députation de la loge lilloise affiliée au Grand-Orient et la *Société la Libre-Pensée* (*enterrements civils*). En complimentant cette société, il a prononcé les paroles suivantes :

« Je ne sais si jamais on a pu croire que Lille était une forteresse du cléricalisme. Je puis proclamer, moi, après vos démonstrations, que c'est, au contraire, la forteresse de l'Université et celle de la libre-pensée. »

Ces paroles provocatrices expliquent les incidents qui ont marqué le séjour à Lille du citoyen ministre de l'instruction publique. La jeunesse catholique de Lille ne s'est pas résignée à la flétrissure que lui infligeait M. Ferry, qui sait maintenant à quoi s'en tenir sur la solidité des remparts de sa forteresse.

La *France*, rappelant que les manifestations tumultueuses de Lille ont attiré l'attention des hommes politiques sur l'abîme *moral dont elles viennent de révéler l'existence*, seulement soupçonnée jusqu'à ce jour, entre les élèves de l'Etat et les élèves des établissements libres, exprime la crainte que notre unité nationale soit détruite par deux Frances ennemies. Ce journal ajoute : « Nous en faisons remonter la responsabilité à ceux qui ont maladroitement soulevé de telles passions. » Voilà pour M. Ferry !

Italie. — A la Chambre des députés, M. le ministre Cairoli, répondant à une interpellation de M. le député Derensis, relativement aux affaires du Montenegro, dit que le gouvernement a accepté l'offre de la Turquie et du Montenegro d'interposer entre ces deux puissances ses bons offices dans la question *des confins. Cet accord fut établi* et un protocole y relatif a été signé par toutes les puissances.

M. Cairoli parle des conditions qui ont été stipulées. Comme elles furent violées, le gouvernement a fait des remontrances, en appelant aussi l'attention des autres signataires du protocole sur ces faits.

L'Italie est désintéressée dans cette affaire. Elle n'a pas de responsabilité ou d'engagements propres, sinon en commun avec les autres puissances.

M. Derensis se déclare satisfait.

Angleterre. — Le duc d'Argyll a été nommé gardien du sceau privé ; le comte Spencer, président du conseil privé ; lord Kimberley, ministre des colonies ; M. Adam, ministre des travaux publics ; M. Bright, chancelier du duché de Lancastre ; le marquis de Ripon, vice-roi des Indes ; M. Dilke, sous-secrétaire du *Foreiugn office ;* M. Lefèvre, secrétaire de l'amirauté ; le comte Kenmare, lord chambellan ; le comte Sydney, grand-intendant ; lord Chamberlain, ministre des travaux publics.

Il est faux que M. Gladstone ait offert à lord Derby un portefeuille.

Le *Daily-Telegraph* dit que M. Goschen ira comme ambassadeur à Constantinople.

Le parlement ne s'occupera que des affaires publiques seulement ; la session est convoquée pour le 20 mai.

Autriche-Hongrie. — La Chambre des députés continue la discussion du budget de l'instruction publique.

Prenant la parole sur le chapitre relatif aux écoles primaires, le ministre s'est attaché à réfuter l'opinion d'après laquelle ses projets de réforme cacheraient une arrière-pensée réactionnaire. Il a déclaré que les réformes désirées par lui avaient un caractère purement pédagogique, que l'idée lui en avait été inspirée par l'expérience, et qu'il les proposait en vue de faciliter l'application des lois scolaires et non pas dans un intérêt de parti.

La *Correspondance politique* annonce de Bucharest que M. Kogalniceano a donné sa démission et que M. Boerescu suivrait son exemple afin de faciliter à M. Bratiano la formation d'un cabinet national-libéral homogène.

Allemagne. — L'empereur d'Allemagne est parti pour *Wiesbaden où il* est arrivé lundi à 10 h. 50 du matin.

Le général de Treskow est parti lundi soir de Berlin pour Saint-Pétersbourg. Il est porteur d'une lettre de félicitations de l'empereur Guillaume qu'il remettra à l'empereur de Russie à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de ce souverain.

Les colonels des trois régiments d'infanterie de Prusse, dont l'empereur Alexandre est le chef honoraire, sont également partis pour Saint-Pétersbourg.

— Le Parlement allemand a discuté en deuxième lecture le projet de loi relatif aux îles Samoa.

Le prince de Hohenlohe déclare prendre la parole, parce qu'ayant été nommé provisoirement secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères, il craindrait que son silence ne lît de nouveau prétendre que le gouvernement de l'Empire attache peu d'importance au projet.

« Je puis assurer, dit le prince de Hohenlohe, que le gouvernement impérial regretterait vivement que le projet fut repoussé. Le commerce de l'Allemagne dans l'Océan Pacifique est devenu très prospère. D'après les assurances des commerçants les plus dignes de foi, les insulaires de l'Océan Pacifique se font une idée très forte de la puissance des Etats qui trafiquent avec eux. Le rejet du projet de l'échec de la Société du commerce maritime leur feraient croire que l'influence de l'Allemagne a diminué. Sans examiner la question de savoir jusqu'à quel point l'entreprise sera productive et opportune, je prie le Parlement d'adopter le projet dans l'intérêt du commerce et de la navigation de l'Allemagne, ainsi que dans l'intérêt de son influence à l'étranger. »

Le Reichstag a repoussé par 128 voix contre 112, à l'appel nominal, le projet de loi. Le centre catholique et les progressistes ont voté contre en masse.

Russie. — Le *Daily-News* publie une dépêche de St-Pétersbourg disant que l'auteur de l'explosion du palais d'hiver a été arrêté samedi dernier.

BIBLIOGRAPHIE.

Cæsaris S. R. E. Card. Baronii, Od. Raynaldi et Jac. Laderchii **Annales ecclesiastici** denuo et accurate excusi. Ouvrage honoré des encouragements et de la souscription de Sa Sainteté Pie IX.

Lorsque M. Guérin, notre prédécesseur, entreprit la publication des *Annales ecclésiastiques*, le Souverain Pontife, à l'inspiration et sous les auspices duquel se faisait ce travail, daigna lui adresser le Bref qu'on va lire :

« Cher fils, Salut et Bénédiction apostolique.

« Par les soins de cette divine Providence qui dispose tout avec nombre, poids et mesure, il semble que les Annales tracées par l'illustre Baronius, père de l'histoire ecclésiastique, à l'époque où les hérésies de Luther et de Calvin, dans leur effervescence, empruntaient des secours à l'histoire en la faussant, soient de nouveau remises en lumière, au moment même où ces hérésies, qui aboutissent en dernier lieu au développement impur du *rationalisme* et du *naturalisme*, répandues iniquement avec un appareil de calomnies cent fois réfutées, déploient des efforts suprêmes, après avoir déposé tout masque de *pudeur et de religion. Pour réfuter les mensonges* des hérétiques, les catholiques ont constamment recours à cet excellent ouvrage, bien que peu accessible par la rareté des exemplaires et son prix élevé. Aujourd'hui ces difficultés n'existent plus. Grâce à l'édition nouvelle et plus complète que vous préparez, nous nous réjouissons de voir que vous facilitez à la vérité l'usage de ses propres armes. Si autrefois ces armes ont pu briser le choc furieux et concerté des hérésies, nous pouvons espérer à bon droit que, aujourd'hui que ces sectes sont sur leur déclin et en lutte avec elles-mêmes, ces armes leur porteront le dernier coup, surtout quand nous voyons de tous côtés ceux qui pensent autrement que nous, oubliant peu à peu les anciennes rancunes et se dépouillant de leurs préventions avec le temps, recourir avec ardeur aux monuments et puiser aux sources pures une exacte connaissance des faits. C'est pourquoi, jugeant votre entreprise très utile à l'Eglise, nous avons reçu avec un vif sentiment de joie et de gratitude les premiers volumes de ces Annales ; et en même temps que nous vous félicitons d'entreprendre avec courage un monument de cette importance, nous vous engageons à vous y appliquer avec une ardeur toujours croissante jusqu'à son heureux achèvement. Nous espérons que Dieu favorisera vous et votre œuvre, et en attendant, comme gage de ce secours céleste, et comme témoignage de notre paternelle bienveillance, nous sommes heureux de vous accorder notre Bénédiction apostolique.

Donné à Rome, le 8 avril de l'an 1865, de notre Pontificat le XIXe. PIE IX, PAPE. »

Ces paroles ont trouvé un écho dans tous les cœurs : qui pourrait rester indifférent à une œuvre recommandée par Pie IX *comme très utile à l'Eglise,* qu'il appelle un *monument d'une très haute importance,* qui lui a causé un si *vif sentiment de joie* et dont il désire *la prompte exécution ?*

C'est ce *vénéré* et *regretté Pontife* qui ouvre la liste des souscripteurs ; viennent ensuite S. A. le cardinal *Lucien Bonaparte,* Son Em. Mgr *Chigi,* et un grand nombre de *cardinaux,* d'*archevêques* et d'*évêques.*

Ce ne sont pas seulement de grands personnages, des séminaires, des communautés, des bibliothèques publiques, qui acquièrent cet ouvrage, utile à quiconque a l'amour de l'étude, indispensable pour ceux qui veulent éclaircir historiquement, dans ses sources, un fait de tradition, de mœurs, de religion, de jurisprudence, etc., mais des prêtres de campagnes, des vicaires, des laïques.

Nommer Baronius, c'est rappeler une autorité égale, en histoire, à celle de saint Thomas, en théologie. Ses *Annales ecclésiastiques* sont unanimement considérées comme le seul ouvrage complet en ce genre : car c'est l'*histoire de l'Eglise* puisée aux sources, reproduisant les *actes originaux,* et cela dans la langue même de l'Eglise.

Les *Annales* de Baronius s'arrêtent en l'an 1198. Raynaldi les a continuées jusqu'en 1565 ; Laderchi, jusqu'en 1571. Elles se trouvent améliorées dans l'édition de Lucques par les critiques de Pagi et les notes de Mansi.

Mais l'édition de Lucques est devenue très rare. Les volumes en sont épars, ayant été publiés à des intervalles considérables les uns des autres De plus, cette édition ne contient pas les trois volumes de Laderchi, lesquels sont aujourd'hui à peu près introuvables, en dehors des grandes bibliothèques.

La division si naturelle des *Annales* par année permet de donner à tous les volumes à peu près la même grosseur, ce qui est à la fois beau et commode. Chaque volume s'arrête à la fin d'un événement important : ainsi le tome premier se termine avec le pontificat de saint Pierre.

Chaque volume commence par un sommaire numéroté, qui se répète dans le cours du volume, résume tout et facilite les recherches.

Le format choisi par le Saint-Père a été trouvé universellement digne et commode ; le caractère est gros et net. Quant au papier, il est d'une qualité supérieure. Les amateurs sont émerveillés de la pureté de la pâte.

Des soins minutieux sont donnés à la correction de cet ouvrage.

Une couverture très forte, un brochage très solide, une grosseur moyenne et une couture sur ficelle permettent de le conserver broché.

Publié dans de telles conditions, cet ouvrage ne demeurera plus exclusivement dans les grandes bibliothèques ; il deviendra accessible aux particuliers, qui y trouveront de quoi occuper agréablement et utilement leurs loisirs, alimenter leurs travaux, réfuter *les erreurs de notre temps, presque toutes* tirées de l'histoire. Car, opposer un abrégé à un autre, Rohrbacher à Fleury, c'est ne rien décider : il faut remonter aux *sources.*

1° *Les nouveaux souscripteurs recevront immédiatement les 34 volumes parus.*

2° *Le prix du volume pour les 150 premiers souscripteurs est de 16 fr.*

Les souscripteurs verseront 50 fr. tous les 4 mois jusqu'à paiement complet. Les 3 derniers volumes ne nous seront payés qu'après leur apparition.

Expédition franco *jusqu'à la gare la plus rapprochée du destinataire.*

NOTA. — Le 35e volume est sous presse. L'ouvrage terminé en aura 37.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

SAINT PAUL

DEUXIÈME ÉDITION — DEUXIÈME ÉDITION

SA VIE

SES MISSIONS, SA DOCTRINE

(AVEC PORTRAIT ET CARTE)

par M. Marcellin ARNAULD, avocat

Avec l'approbation de Leurs Eminences les cardinaux **Pie,** évêque de Poitiers ; **Donnet,** archevêque de Bordeaux ; **Desprez,** archevêque de Toulouse ; **Caverot,** archevêque de Lyon ; de Mgr **Boyer,** évêque de Clermont ; de Mgr **Foulon,** évêque de Nancy ; de Mgr **Le Breton,** évêque du Puy, et de Mgr **Cortet,** évêque de Troyes.

« Ce travail porte le cachet d'une irréprochable orthodoxie. Il suppose beaucoup « de lecture, la connaissance du monde romain au premeir siècle, et surtout une « étude approfondie des Actes aussi bien que des Epîtres de saint Paul. »
« (*S. Em. le cardinal Pie.*) « Difficilemen je pourrais vous exprimer combien j'ai « été satisfait tant de la forme que du fond de votre livre... Aussi ne manquerai-je « pas d'en recommander la lecture principalement à nos jeunes lévites, auxquels, « non moins qu'à tant d'autres, cette lecture approfondie peut être si utile. »
(Mgr Le Breton, évêque du Puy.)

1 fort volume, beau papier, grand in-8 de plus de 500 pages.
Avec port. et carte, f° par la poste, **7** fr. **50.** — Avec port. sans carte, f° par la poste, **5** fr. **50**

En vente à l'*Imprimerie catholique suisse* à Fribourg, à Paris, rue de Lille, 51.

CAMPAGNE A LOUER

A Givisiez, chef-lieu de paroisse, à distance de 2 1/2 kilomètres de Fribourg, une vaste maison de campagne, contenant 16 chambres meublées, et toutes les dépendances désirables. On louerait soit pour une saison, soit pour plusieurs années, au besoin avec batterie de cuisine et linge.

S'adresser à **M. Frédéric Week,** avocat, à Fribourg. (66)

A louer

pour la saint Jacques, un second étage de sept à huit pièces sur le même palier, avec cuisine et dépendances, bucher, cave et galetas séparés. Eau dans la cuisine. S'adresser, rue de Lausanne N° 137, au rez de chaussée.

Dans la même maison, un joli appartement de quatre pièces, avec cuisine, cave et galetas, eau dans la cuisine. S'adresser à la même maison. (96)

Le soussigné prévient l'honorable public qu'il vient de s'établir comme

Tapissier

Rue des Epouses, n° 145.

Depuis la Saint Jacques prochaine, son atelier sera transféré rue du Pont Suspendu, N° 138. Par un travail prompt, soigné, et des prix modérés, il s'efforcera de satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Joseph Zurkinden,
tapissier.
(122)

ON ANNONCE DÈS AUJOURD'HUI

Au choix des fidèles

DIFFÉRENTS OUVRAGES

En l'honneur de la sainte Vierge

POUR

LE MOIS DE MARIE

Qui lui est consacré

Mois de Marie des Pèlerinages, par Alfred DE PERROIS ; illustrée de 22 gravures. Prix : 6 fr. ; ordinaire, prix : 2 fr.

Couronne de Mai ou Mois de Marie des paroisses, par l'auteur de l'*Eucharistie méditée,* approuvé par Monseigneur l'évêque d'Autun. Nouvelle édition. Prix : 1 fr. 50.

Mois de Marie avec Pie IX, en vue d'obtenir le triomphe de l'Eglise, avec un appendice contenant les maximes de Pie IX sur la prière et diverses prières de Pie IX et pour Pie IX, par Gabriel ALCYONI. Prix : 1 fr. 50. 1 fr. 50.

Mois de Marie de la jeune chrétienne. Marie offerte à la jeunesse dans les principales circonstances de sa vie, par M. l'abbé DUMAX. Nouvelle édition. Prix : 2 fr.

Nous attirons aussi l'attention sur *le Mois de Marie* de Notre-Dame de Lourdes. Prix : 2 fr.

Petit Mois de l'Immaculée-Conception, par l'abbé ARNAUD. Prix : 25 cent.

Ave, Maria, nouveau Mois de Marie par l'abbé ARNAUD. Prix : 25 cent.

Mois de Marie populaire, ou le mois de mai consacré à la Mère de Dieu. Prix : 15 c.

Mois de Marie de Notre-Dame de Lausanne, avec l'image miraculeuse du XVe siècle figurant sur la bannière déposée dans la basilique de Lourdes. Prix : 60 cent.

Vient d'arriver:

Mois de Marie d'Ars, à l'usage des familles chrétiennes et plus particulièrement des fidèles de la campagne, par M. MARTIN. Prix : 1 fr.

Fleurs de Mai, nouveau Mois de Marie d'après les litanies de la sainte Vierge, suivi d'un exemple pour chaque jour, par M. MERMIER. Prix : 60 cent.

Trois Mois de Marie, mai, août, septembre consacrés à la sainte Vierge, suivis d'un *exercice pour entendre la sainte Messe* en union avec Marie et de l'office de l'Immaculée-Conception. Prix : 35 cent.

Imitation de la Très Sainte Vierge, par M. l'abbé d'Héronville suivi du MOIS DE MARIE, *relié* prix : *1 fr. 50.*

Mois de Marie des mères chrétiennes, par M. HUGUET. Prix : 1 f. 50.

Mais nous attirons l'attention des lecteurs sur le *Mois de Marie de Mgr de Ségur.* Tout ce qu'écrit Mgr de Ségur a en soi une *onction,* une grâce particulière qui vient de la foi, de la piété de l'auteur.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur la table des matières du *Mois de Marie de Mgr de Ségur* pour que les âmes qui aiment la sainte Vierge se procurent cet ouvrage.

Pour la veille. — Ce que c'est que le *Mois de Marie* et comment il faut le passer. — Ce que c'est que la sainte Vierge et pourquoi nous devons tant l'honorer et l'aimer. — Comment la sainte Vierge est la vraie Mère de Dieu. — Que la sainte Vierge est l'admirable Reine des Anges. — Comment la sainte Vierge est véritablement la Mère des chrétiens. — Que la sainte Vierge est tout particulièrement la Mère et la Protectrice des enfants. — L'Immaculée-Conception de la sainte Vierge. — La médaille miraculeuse. — Le scapulaire de l'Immaculée Conception. — L'archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires. — La sainte enfance de Marie, à Nazareth et au Temple de Jérusalem. — La sainte Vierge et l'Ange Gabriel. — L'*Ave Maria.* — Le Rosaire ou le Chapelet. — La sainte Vierge chez sainte Elisabeth, au jour de la Visitation. — La sainte Vierge, saint Joseph et l'Enfant Jésus, à Bethléem. — Les bergers et les mages, aux pieds de Jésus et de Marie. — La sainte Vierge et Jésus au Saint-Sacrement. — Jésus, Marie et Joseph, à Nazareth. — La très sainte Vierge, aux noces de Cana. — La sainte Vierge au Calvaire. — La sainte Vierge, au Cénacle, au milieu des apôtres. — La bienheureuse mort de la très sainte Vierge et sa glorieuse Assomption. — Saint Jean et les Enfants de Marie. — La sainte Vierge, Mère de grâces et de miséricorde. — Comment il faut recourir à la sainte Vierge dans tous nos dangers. — Que la très-sainte Vierge est très-justement appelée la *Consolatrice des affligés* et le *Salut des malades.* — La sainte Vierge, Refuge des pauvres pécheurs. — De la miséricordieuse apparition de Notre-Dame de la Salette. — Que la sainte Vierge est la terreur des démons. — Que la sainte Vierge assiste ses fidèles serviteurs au moment de la mort. — Comment la Vierge MARIE est miraculeusement apparue à plusieurs Saints pour recevoir leur dernier soupir.

Belle prière de saint François de Sales à la sainte Vierge. — Litanies de la sainte Vierge. — Le *Pater* et l'*Ave.* — Le *Sub tuum.* — Le *Souvenez-vous.*

LIVRES PIEUX

GRAND'RUE No 10 A FRIBOURG.

Le livre de piété de la jeune fille, au pensionnat et dans sa famille, par l'auteur du *petit livre des supérieures* et des *Paillettes d'or.* Ouvrage honoré de la bénédiction de Sa Sainteté Pie IX et approuvé par le cardinal-archevêque de Chambéry, 3 archevêques et 4 évêques. Quarante-cinquième édition revue et corrigée. Prix : *3 fr.*

Petit Office de la Sainte Vierge et Office des morts, d'après le bréviaire romain, texte latin accentué, gros caractères, précédé d'avis spirituels pour bien réciter l'office, de rubriques générales et spéciales, etc., et d'une étude abrégée sur la manière de lire le latin. Un vol. in-18°, solidement et élégamment relié 2 fr.

BOURSE DE GENEVE DU 28 AVRIL

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMAYDE	OFFRE
4 0/0 Genevois	94 1/4	—	94 1/4	94 1/2
4 1/2 Fédéral 1867	—	—	—	—
» 1871	—	—	100 1/8	100 1/8
5 0/0 Italien	—	—	84 10	84 40
5 0/0 Valais	—	—	—	—
OBLIGATIONS				
Ouest-Suisse	473	—	472 1/2	475
Suisse-Occidentale 1873-76	1027 1/2	—	1027 1/2	2018 3/4
» 1878	447 1/2	—	447	—
3 0/0 Jougne à Eclépens.	—	—	—	—
Franco-Suisse	—	—	—	—
4 0/0 Central-Suisse	—	—	—	—
4 1/2 0/0 Central Nort-Est	—	—	998	1001
5 0/0 Jura-Berne	—	—	—	1022
Lombardes anciennes	269 1/2	—	269 1/2	269 1/8
» nouvelles	269 3/4	—	265	267
Autrichiennes nouvelles	—	—	—	—
Méridionales	—	—	—	263
Bons méridionaux	—	—	543	543 3/4
Nord-Espagne	—	—	—	—
Crédit foncier russe 5 0/0	—	—	385	384
Société générale des chemins de fer.	495	—	494 1/2	495

ACTIONS	COMTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
Suisse-Occidentale	—	110	110	111
» privilégiées	491	491	490	492
Central-Suisse	31	365	365	365
Nord-Est Suisse	190	190	189	190
» privilégiées.	437	438	437	438
Union Suisse	—	—	122	125
Saint-Gothard	—	110	307	310
Union privilégiées.	—	345	345	346
Comptoir d'escompte	—	—	—	—
Banque du commerce	—	—	—	—
» de Genève	—	—	—	—
» Fédérale	430	—	430	432
Société suisse des chemins de fer	—	625	625	625
Banque des chemins de fer	—	6600	6605	6615
» de Paris et Pays-Bas.	985	985	985	985
Crédit Lionnais	935	930	931	932
Association financière genevoise.	—	—	—	—
Omnium genevois	—	—	—	—
Baslerbankwein	—	—	—	610
Industrie genevoise du gaz	—	—	767	780
» belge du gaz	—	—	500	505
Gaz de Genève	—	—	—	—
» Marseille	701	—	701	702
Appareillage, Gaz et Eeau	—	—	—	—
Tabacs italiens	—	—	—	830

BOURSE DE PARIS

27 avril	AU COMPTANT	28 avril
99 48	Consolidés	99 18
83 70	3 0/0 Français	84 —
119 15	5 0/0 id.	119 28
— —	Or, à New-York	— —
128 75	Argent à Londres	128 75
	A TERME	
83 82	3 0/0 Français	84 07
119 15	5 0/0 id.	119 72
84 30	5 0/0 Italien	84 40
— —	3 0/0 Anglais	— —
— —	5 0/0 Turc	10 82
— —	5 0/0 Russe 1877	— —
— —	4 0/0 Autrichien	75 —
982 50	Banque de Paris	985 —
— —	Crédit Lyonnais	931 25
702 50	Mobilier français	707 50
1181 25	Crédit foncier	1191 25
760 —	Mobilier Espagnol	763 75
582 50	Autrichiens	587 50
— —	Gaz Parisien	1305 —
971 25	Suez	972 50